

**ARRETE MODIFICATIF N°12 PORTANT COMPOSITION
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAVRE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16, L.1434-17, D.1434-21 à D.1434-40 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de la région Normandie ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;

VU l'arrêté modificatif n°11 du 01 décembre 2020 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;

VU le courriel du Conseil départemental de la Seine-Maritime, en date du 1^{er} décembre 2020 ;

VU le courriel de la FHF, en date du 15 décembre 2020 ;

VU le courriel de Monsieur GUILLOU en date du 9 mars 2021 ;

VU le courriel de l'ADCF en date du 1^{er} juin 2021 ;

VU le courriel de la FEHAP en date du 22 juin 2021 ;

VU le courrier de la Région Normandie, en date du 27 septembre 2021 ;

VU le courrier de l'URML Normandie, en date du 7 octobre 2021 ;

VU le courrier du Conseil départemental de Seine-Maritime, en date du 08 novembre 2021 ;

VU le courriel de la CPTS du Grand Havre en date du 17 décembre 2021 ;

VU le courriel de Monsieur Jean-Pierre SIMON en date du 20 décembre 2021 ;

VU le courriel du SYNERPA en date du 20 décembre 2021.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil Territorial de santé du Havre est modifiée comme suit :

Au collège 1, composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1) Au plus six représentants des établissements de santé

a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

- Mme Christelle CAUET est nommée titulaire en remplacement de M. Fabrice DESCOURTIEUX

2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

-En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Gustave (SYNERPA)

-En attente de désignation d'un suppléant en remplacement de Madame SARHAN (SYNERPA)

-En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre SIMON (ALPEAIH)

4) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

a) Au plus trois médecins

- Monsieur DELASTRE est nommé titulaire en remplacement de Madame Véronique MAILLARD

- Monsieur MOUTERDE-LEFEBVRE est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Luc SALADIN

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

- Madame Julietaj CHANG est nommée titulaire en remplacement de Monsieur François CASADEI

- Monsieur François CASADEI est nommé suppléant de Madame Julietaj CHANG

- Madame BARLIER est nommée suppléante en remplacement de Monsieur François-Xavier DUMONTET

- Madame TESTAERT est nommée suppléante de Madame Clémence REBEUF

6) Au plus cinq représentants des différents mode d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

- Madame Elsa FAGOT est nommée titulaire

- Madame Élise PALFRAY est nommée suppléante de Madame Elsa FAGOT

Au collège 2, composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

2) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- Madame Claudie ALEXANDRE-LEMESLE est nommée suppléante de Monsieur Xavier LEMARCIS

- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BILLON (CDCA-PA)

- Madame Françoise MARRÉ est nommée suppléante de Monsieur Jean-Paul DEHEDIN

- Monsieur Jean-Pierre SIMON (APPAJH 76-PH) est nommé titulaire

Au collège 3, composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

1) Au plus un conseiller régional

- Monsieur Augustin Bœuf est nommé suppléant en remplacement de Monsieur Didier PERALTA

3) Un représentant de la protection maternelle et infantile

- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Madame Véronique BAILLY (CD 76)

4) Au plus deux représentants des communautés de communes

- Monsieur Dominique METOT (Vice-Président de Caux Seine agglomération) est nommé titulaire

Au collège 4, composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

2) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Monsieur Thierry LANTRAIN (ARCMSA)

ARTICLE 2: En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé du Havre, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire du Havre inscrits au II de la présente annexe.

ARTICLE 3: La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé du Havre est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5: Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le

22 DEC. 2021

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAVRE**

I - Sont membres du conseil territorial de santé du Havre :

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

1) Au plus six représentants des établissements de santé

a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
M. Richard LEFEVRE (FHF)	M. Martin TRELCAT (FHF)
Mme Christelle CAUET (FEHAP)	M. Jérôme RIFLET (FHF)
Mme Agnès COURCIERAS (FHP)	Mme Camille DUQUENNOY (FHP)

b) Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
M. Alain FUSEAU (FHF)	M. Adel SELIM (FHF)
M. Philippe MABILAIS (FHF)	M. Jacques ALBISETTI (FHF)
M. Fabrice MICELI (FHP)	En attente de désignation

2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
M. Michel CAPPE (Ligue Havraise)	M. Tonino LACOMBLE (PEP CMPP)
En attente de désignation	Mme Clothilde HARITCHABALET (FHF)
Mme Sylvie SCHRUB (FHF)	M. Bruno BAVARD (FHF)
Mme Catherine BAZIN-HURTEBIZE (NEXEM)	M. Alain LECACHELEUX (URIOPSS)

3) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Cécile BOEUF (Association Oppelia)	M. Thomas FONTAINE (Association Oppelia)
Mme Véronique MENAGER (ANECAMSP)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

4) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

a) Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
M. Laurent VERZAUX	M. Marc MIGRAINE
M DELASTRE	En attente de désignation
Mme MOUTERDE-LEFEBVRE	En attente de désignation

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Mme CHANG (URPS Infirmiers)	M. François CASADEI (URPS Infirmiers)
M. Christophe DELPLANQUE (URPS Pharmaciens)	Mme BARLIER (URPS Pédicures Podologues)
Mme Clémence REBEUF (URPS Orthophonistes)	Mme TESTAERT (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)

5) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

6) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
M. Mathieu BLONDET (Maison de santé Flaubert)	M. Xavier LAGARDE (FORTSPRO - Maison de santé Flaubert)
Mme Elsa FAGOT (CPTS Grand Havre)	Mme Élise PALFRAY (CPTS Grand Havre)
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

7) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Mme Nathalie LARCHER (FNEHAD)	Mme Blandine DAUSSY (FNEHAD)

8) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Mme Agnès DIDIER (CROM HN)	M. Hervé GUIGNERY-DEBRIS (CROM HN)

ARTICLE 3 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

1) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
M. Yves TRAVERSE (Papillons blancs)	En attente de désignation
Mme Virginie LECLERC (Ligue Havraise)	En attente de désignation
Mme Michèle BENARD (Ligue contre le cancer)	En attente de désignation
Mme Brigitte FOUSSE (UNAFAM)	M. Michel PRIGENT (UNAFAM)
Mme Françoise DELAHAYE (UFC Que Choisir)	En attente de désignation
M. Jacques LOUISET (Un médecin pour chacun)	Mme Marie-Thérèse BESSON (Un médecin pour chacun)

2) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
M. Xavier LEMARCIS (CDCA – PA)	Mme Claudie ALEXANDRE-LEMESLE (FENARA 76)
En attente de désignation	En attente de désignation
M. Jean-Paul DEHEDIN (CDCA – PH)	Françoise MARRÉ (Association Asperger Family)
M. Jean-Pierre SIMON (APPAJH 76 – PH)	En attente de désignation

ARTICLE 4 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

1) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Mme Malika CHERRIERE	M. Augustin BOEUF

2) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT (CD 76)	Mme Perrine FORZY (CD 27)

3) Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Mme Véronique PEYRONNET (CD 27)

4) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Dominique METOT, Vice-président de Caux Seine agglomération	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

5) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

ARTICLE 5 : Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

1) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Mme Vanina NICOLI (Sous-Préfète du Havre)	Mme Agnès FOLIOT (Sous-Préfecture du Havre)

2) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
M. Florian DERLY (CPAM)	Mme Marie-Pascale LEROY (CPAM)
En attente de désignation	M. Yann GUILLOU (CAF)

ARTICLE 6 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
M. Gilles DESBROUSSES (Mutualité)
M. Claude VIELPEAU (Association du Grand Lieu)

II : Sont membres invités du conseil territorial de santé du Havre en application de l'article 19 de la loi N°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Parlementaires
Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGUE, députée
M. Xavier BATUT, député
M. Gérard LESEUL, député
Mme Agnès LE BODO, députée
M. Jean-Paul LECOQ, député
Mme Stéphanie KERBARH, députée
M. Hervé MAUREY, sénateur
Mme Kristina PLUCHET, sénatrice
Mme Nicole DURANTON, sénatrice
M. Pascal MARTIN, sénateur
M. Didier MARIE, sénateur
Mme Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice
M. Patrick CHAUVET, sénateur
Mme Céline BRULIN, sénatrice
Mme Agnès CANAYER, sénatrice